

Publiée le 28.06.2023

Envoyé en préfecture le 28/06/2023

Reçu en préfecture le 28/06/2023

Publié le

ID : 014-200065589-20230622-2023\_105-DE

**COMMUNAUTÉ DE  
COMMUNES  
VAL ES DUNES**

1 rue Guéritot  
14370 ARGENCES  
☎ 02 31 15 63 70

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille vingt-trois le vingt-deux juin à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni au préau de la commune de Saint-Ouen-du-Mesnil-Oger sous la présidence de M. Philippe PESQUEREL.

Etaient présents : M. Gilbert GEMY, Mmes Florence GUERIN, Marie-Françoise ISABEL, Lydie MAIGRET, M. Jacques-Yves OUIN, Mmes Ann BAUGAS, Nathaly MONROCQ, MM. Philippe PESQUEREL, Guillaume LECOEUR, Mme Magali LONCLE, M. Eric MARGERIE, Mme Gwenaëlle de MICHIEL (suppléante de Sophie de GIBON), MM. Eric DUVAL, Emmanuel MEZERAY (suppléant de Stéphane AMILCAR), Mme Régine ÉNÉE (pouvoir à Philippe PIARD jusqu'à 20h01), MM. Philippe PIARD, Alain PORQUET (arrivé à 19h55), Henri LEHUGEUR, Mme Coralie ARRUEGO, MM. Stéphane CASTEL, Matthieu PICHON, Alexandre PIGEONNIER, Joël DUGUEY, Claude FOUCHER, Mme Patricia LECOMTE, MM. Didier LEMONNIER, Alain BOHEME, Patrice MARTIN, Mme Laurence MORIN et M. Jean-Pierre FORGEAS formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : M. Dominique DELIVET (pouvoir à Patrice MARTIN), Mme Brigitte FIQUET-ASSIRATI (pouvoir à Patricia LECOMTE), M. Richard MARTIN, Mmes Florence SERANDOUR, Sophie de GIBON, MM. Michel CRUCHON, Laurent DECLERCK, Stéphane AMILCAR, William HERFORT, Mmes Alexandra LEPINAY (pouvoir à Nathaly MONROCQ) et Sylvie SALLE (pouvoir à Coralie ARRUEGO).

Secrétaire de séance : M. Eric DUVAL

Date de convocation :  
15.06.2023  
Date d'affichage  
15.06.2023

Nombre de conseillers :	
En exercice	39
Présents	28
Titulaires	26
Suppléants	2
Pouvoirs	5
<b>Votants</b>	<b>33</b>
19h55 arrivée titulaire	+1
<b>Votants</b>	<b>34</b>
20h01 arrivée titulaire	+1
Pouvoir	-1
<b>Votants</b>	<b>34</b>
<b>Quorum</b>	<b>20</b>

**Délibération n° 2023 / 105**

**Objet : TRANSPORTS – Convention avec la Région pour l'organisation des transports scolaires**

Lors de sa séance du 13 avril 2023, la Commission Permanente de la Région a approuvé le texte de la convention de délégation de compétence en matière de transport public de personnes à vocation principalement scolaire pour une période allant du 1<sup>er</sup> septembre 2023 au 31 août 2027. En tant qu'autorité organisatrice de second rang, il convient que Valès dunes approuve cette convention.

M. le Président indique avoir obtenu un rendez-vous auprès du président du syndicat de collège de Troarn, mais finalement cela ne concerne pas le bon syndicat. Le dossier est toujours en cours.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

↳ Approuve la passation de la convention avec la Région Normandie pour l'organisation des transports scolaires pour la période allant du 1<sup>er</sup> septembre 2023 au 31 août 2027 ;

↳ Autorise M. le Président ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,  
Le secrétaire de séance,  
Eric DUVAL



Le Président,  
Philippe PESQUEREL

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Caen dans un délai de 2 mois suivant sa publication. Ce recours contentieux peut être précédé dans ce délai d'un recours gracieux auprès de M. le Président. Cette procédure prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les 2 mois suivant la réponse au recours gracieux. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).